

Je voudrais citer quelques propos d'un habitant fort distingué de ma circonscription, le révérend Bernard Pinet des Oblats missionnaires de Marie-Immaculée, qui a travaillé pendant bien des années à la réforme du système pénitentiaire dans notre localité. Voici ce qu'il a dit:

Ce qui est vraiment en jeu dans le débat sur la peine de mort, ce sont les valeurs sur lesquelles nous voulons fonder notre société. Si tuer est mal, l'État ne devrait pas commettre lui-même l'acte immoral qu'il condamne.

Puisque l'État tuerait en mon nom, une exécution me ferait complice d'un meurtre prémédité et délibéré.

Je ne veux pas que l'État tue en mon nom. Je ne veux pas enseigner aux enfants que la violence est une solution acceptable aux conflits qui opposent des êtres humains.

Je ne veux pas vivre dans une société qui répond au mal par le mal, à la violence par la violence. La vie humaine est sacrée. Toute vie humaine est irremplaçable.

Je pourrais passer le reste de l'après-midi à lire des extraits de ces opinions, qui prouvent hors de tout doute, selon moi, qu'il ne faut pas se fier aux sondages d'opinion dans ce débat où nous avons chacun des comptes à rendre à notre conscience. Nous devons déterminer quelle est vraiment la position juste à adopter.

● (1310)

En terminant, je voudrais évoquer une pièce qui s'intitule *Elmer Gantry*.

Je me souviens d'un passage où on voit le célèbre évangéliste Elmer Gantry sermonner sur l'enfer, le feu et la damnation alors qu'en aparté quelqu'un fait observer que cet homme est tellement occupé à dire ce qui est bien qu'il oublie de dire ce qui est bon. J'espère que les députés de la Chambre n'oublieront pas ce qu'il est bon de faire, soit de voter contre cette motion.

Mme Mailly: Monsieur le Président, le député a dit que, selon le courrier qu'il reçoit, deux tiers de ses électeurs sont contre la peine capitale. C'est tout à fait le contraire dans ma circonscription et pourtant je suis contre la peine capitale depuis le début où 88 p. 100 de la population canadienne semblait favoriser la peine capitale. Si la proportion baisse, c'est sans doute parce que les gens commencent à réfléchir davantage à ce que cela signifie. Je suis heureuse que le député ait établi la distinction entre le fait de représenter une circonscription et celui de simplement suivre l'opinion d'électeurs qui ont peut-être fondé leur conclusion sur des renseignements insuffisants ou sur une réaction émotive.

Cependant, je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il semble mettre tous les ministériels dans la même catégorie en disant que nous tentons de limiter le débat. Je préférerais que, au lieu de poser le problème en des termes aussi entachés de sectarisme politique, il se rappelle qu'un nombre appréciable de députés de ce côté-ci s'opposent à la peine capitale. Mais ils reconnaissent également que, dans notre régime parlementaire, le gouvernement peut recourir à certains articles du Règlement lorsque les travaux n'avancent pas assez vite. J'admets avec le député qu'il ne faut pas abuser du Règlement, mais nous ne devons pas conclure avec précipitation qu'il y a eu abus dans ce cas-ci.

Peine capitale

Je voudrais me reporter au harsard du 4 avril 1966. On peut y lire un discours du très honorable John Diefenbaker, qui cite John Donne, le grand poète anglais :

[*Français*]

La mort de tout homme m'amointrirait car je ne saurais me dissocier du genre humain.

[*Traduction*]

Il a par la suite cité John Bright, parlementaire du siècle dernier qui a déclaré:

[*Français*]

Un profond respect pour la vie humaine a beaucoup plus de valeur que mille exécutions en vue de prévenir un meurtre. Et c'est en fait ce qui peut assurer la plus grande sécurité à la vie humaine. La peine capitale, tout en feignant de témoigner ce respect, tend en fait à le supprimer.

[*Traduction*]

M. Axworthy: Monsieur le Président, je remercie la députée de Gatineau (M^{me} Mailly) pour ses observations et ses questions. Je rends hommage à sa position, surtout face aux instances qui sont présentées.

Selon moi, elle représente exactement le genre de député que j'ai décrit, député qui prend une décision et se sert de ce débat pour élargir la compréhension de cette question essentielle parmi ses électeurs. Je la félicite non seulement pour sa position, mais également pour la façon dont elle aborde la question.

Si j'ai été quelque peu dur dans ma déclaration au sujet de la motion de clôture, c'est qu'elle a été présentée par le vice-premier ministre (M. Mazankowski), et nous savons par expérience qu'il prend cette mesure au nom du gouvernement. Je reconnais certes que de nombreux députés conservateurs sont intervenus.

Permettez-moi de dire que j'ai été extrêmement ému il y a plusieurs semaines de cela par le discours de mon collègue du Manitoba, le député de Lisgar (M. Murta), qui a annoncé qu'après avoir examiné les faits, il avait changé d'avis.

Mes observations ne visaient certes pas à être sectaires, dans ce sens. Je tentais de dire que les députés conservateurs peuvent fort bien influencer le vice-premier ministre et d'autres membres de l'exécutif, qui prendront les décisions au sujet de l'attribution de temps. Ils peuvent user de leur influence pour persuader le gouvernement de s'assurer que le Parlement ne porte pas un jugement à la hâte, avant d'être vraiment prêt à prendre cette décision. Je fais confiance au bon jugement de la députée de Gatineau, et je sais qu'elle sera en mesure d'user de ses propres talents de persuasion à cet égard. Je tiens à présenter mes excuses, si j'ai semblé faire allusion de façon explicite à ces députés. Je prétendais que c'était le vice-premier ministre qui avait présenté cette motion et je lançais un appel général à cet égard.

En réponse à sa dernière observation, je souhaiterais que d'une façon ou d'une autre, nous ayons l'éloquence d'un John Diefenbaker, afin de défendre notre position. Il n'y avait probablement pas de meilleur parlementaire, et je sais l'importance incroyable qu'il attachait à cette question. Il a été, en fait, au cours des dernières décennies, l'un des pionniers qui ont fait évoluer le débat, au Canada au point que la peine capitale a été abolie en 1976.